



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Territoire de Belfort
Commune d'Evette-Salbert**

ARRETE MUNICIPAL

**Réglementation temporaire de la circulation
Rue de Valdoie**

LE MAIRE D'EVETTE-SALBERT

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212.1, L 2213.1;
- VU** La Loi du 2 mars 1982 n° 82-213 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU** Le décret n° 86-475 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
- VU** Le Code de la Route,
- VU** l'arrêté de voirie portant permission de voirie du Conseil Départemental n°20G042001 du 21/04/2020,
- VU** La demande de l'entreprise EUROVIA rue des Buchets 90800 BAVILLIERS, en date du 25/08/2020,

CONSIDERANT :

- Les travaux de création d'un quai Bus aux normes PMR,
- La nécessité d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée de ces travaux,

ARRÊTE

Article 1er

A compter du 31 août 2020 et jusqu'à la fin des travaux (prévus le 11/09/2020), la circulation sera alternée avec emploi de feux tricolores et une réduction de la vitesse à 30kms/h rue de Valdoie du PR 14+206 au PR 14+224

Article 2°

Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit des deux côtés de la chaussée.

Article 3°

Les panneaux de signalisation d'interdiction, les dispositifs de pré-signalisation, de signalisation et de balisage du chantier ainsi que celles inhérentes aux éventuelles déviations de circulation seront mis en place par l'entreprise et sous son entière responsabilité.

Article 4°

Les agents normalement habilités pour exercer la police de la circulation routière seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans ses formes habituelles.

Article 6°

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Pour exécution, chacun en ce qui le concerne :

- A l'entreprise EUROVIA rue des Buchets 90800 BAVILLIERS
- Monsieur le Président du Conseil Départemental (service des routes)
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de BELFORT

Fait à Evette-Salbert, le 27 août 2020

Le Maire,

Michèle JEANNENOT

